

Le DISPOSITIF 3A est, aujourd'hui, un **acteur incontournable sur le territoire ligérien de l'insertion professionnelle par le biais de l'alternance.**

Plusieurs entreprises (Casino, Auchan, Grand Frais, Kompass, Easydis, Carrefour, ...) s'inscrivent aujourd'hui avec nous en partenariat dans cette démarche.

Les missions conduites par le Dispositif 3A témoignent que le **contrat d'alternance est un accès à la qualification et à l'emploi dès lors qu'il s'inscrit dans un contexte de compensation.**

Liste des partenaires associés (liste non exhaustive)

- Mission locale pour l'emploi de St-Etienne et de la couronne stéphanoise
- Mission locale Gier - Pilat
- Mission locale jeunes Ondaine - Haut Pilat
- Mission locale du Forez
- Mission locale Andrézieux
- Mission locale Roanne
- Services Publics de l'emploi
- Maison Loire Autonomie
- Handicap Emploi 42
- CCI de St-Étienne
- CRCI
- Chambre des métiers de l'artisanat
- Service apprentissage du Conseil Régional
- CFA
- CFPPA ROANNE
- IFRIA
- CFPPA Montravel Villars
- MFR ST Etienne
- MFR Vougy
- CFA des Mouliniers
- CREPSE
- Institut médicoéducatif, institut spécialisé
- Entreprises du secteur privé
- Collectivités territoriales
- Etablissements publics

AREPSHA-CREPSE, DISPOSITIF 3A

AREPSHA - ACCOMPAGNEMENT - ALTERNANCE

Orientation personnalisée
Qualification professionnelle
Diplôme
Emploi pérenne
Vie citoyenne

Mettre en oeuvre un sas d'orientation par l'alternance qui soit un champ d'expérimentation professionnelle à destination d'un public reconnu travailleur handicapé

- Le Dispositif 3A s'adresse uniquement à une population titulaire de la reconnaissance de travailleur handicapé.
- Public cible**
- celui qui de par le handicap dont il est porteur se trouve particulièrement éloigné de la qualification et de l'emploi,
 - ainsi qu'à une population qualifiée mais sans expérience professionnelle validée,
 - et enfin à une population en situation précaire et désaffiliée.
- Critères d'accès**
- Etre âgé d'au moins 16 ans ;
 - Avoir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé en cours de validité ou à défaut un récépissé du dépôt de la demande ;
 - Bénéficier d'une orientation de la Maison Loire Autonomie (MLA, MDPH de la Loire)
 - Avoir une candidature validée par le Dispositif 3A et confortée par la commission de régulation de la MLA ;
 - Présenter un handicap de type :
 - o Déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés,
 - o Troubles psychiques,
 - o Troubles du comportement,
 - o Déficience auditive,
 - o Personnes cérébro-lésées,
 - o Troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie),
 - o Troubles du développement (troubles autistiques) ;
 - Avoir si nécessaire un suivi social et médical en place ;
 - Etre issu d'un milieu scolaire de type :
 - o Lycées Professionnels, CFA
 - o Autres.

- Le Dispositif 3A concourt par le biais de l'alternance, via un accompagnement personnalisé, au droit à l'accès à l'emploi ordinaire de travail d'un public éloigné de la qualification et de l'emploi et/ou dont les parcours de vie scolaire et professionnelle témoignent fréquemment de rupture et d'exclusion, de solutions par défaut et sont synonymes de mal-être et de souffrance.
- Il inscrit la compensation du handicap comme une clé de voute fondatrice de l'intégration professionnelle.
- Missions du Dispositif 3A**
- Favoriser l'expérimentation, la qualification professionnelle et l'accès à l'emploi en milieu ordinaire de travail par le biais du contrat d'alternance pour un public en situation de handicap.
- Mettre en oeuvre un sas d'orientation à destination de l'apprentissage avec le parcours d'alternance afin d'éviter tous risques de rupture.
- Répondre au besoin des entreprises et des collectivités en matière de recrutement.
- Structuration de l'accompagnement :**
- Recrutement, évaluation et orientation des bénéficiaires ;
 - Prospection et information et sensibilisation de l'environnement professionnel à la problématique du handicap ;
 - Formation spécifique du maître d'apprentissage ;
 - Recherche d'un centre de formation ;
 - Elaboration d'outils personnalisés de la compensation du handicap ;
 - Concrétisation de l'embauche consecutive
 - Relations avec l'environnement social ;
 - Accompagnement du salarié et de l'entreprise dans le nouveau contrat afin d'asseoir l'emploi durable.

La mission d'accompagnement du Dispositif 3A s'exerce dans le cadre des **contrats d'alternance de personnes en situation de handicap**.

Les personnes accompagnées ont donc le **statut d'apprenti** que leur confère la signature de leur contrat de travail.

Entreprises partenaires

Elles relèvent à la fois des secteurs privé et public :

SECTEUR PRIVE de l'artisanat au groupe international	
Secteur	Poste
- Agro-Alimentaire	- Agent d'Industrie Agro-Alimentaire
- Propreté et Hygiène	- Agent de Propreté et d'Hygiène
- Bâtiment	- Ouvrier du Bâtiment
- Restauration	- Agent Polyvalent de Restauration
- Aménagement de l'Espace Rural	- Agent d'Entretien des Espaces Ruraux
- Petite Maintenance Automobile	- Agent de Maintenance Automobile
- Déchèterie	- Agent de Déchèterie

SECTEUR PUBLIC Collectivités locales territoriales Conseil Général - Conseil Régional	
Secteur	Poste
- Restauration	- Agent Polyvalent de Restauration
- Aménagement de l'espace rural	- Agent d'Entretien des Espaces Ruraux
- Déchèterie	- Agent de Déchèterie
- Propreté et hygiène	- Agent de Propreté et d'Hygiène

Accompagnement de la formation

Le Dispositif 3A structure l'accompagnement du Centre de Formation autour des axes suivants :

- Repérage du Centre de Formation adapté ;
- Mise en place de la compensation du handicap dans les adaptations pédagogiques personnalisées en lien avec les formateurs ;
- Utilisation des méthodes et des outils personnalisés ;
- Accompagnement et sensibilisation des formateurs dans la compréhension de l'apprenti en situation de handicap ;
- Régulation des problématiques individuelles ;
- Régulation des groupes ;
- Relais de la parole de l'apprenti auprès de l'équipe de formation ;
- Gestion des situations de crise ;
- Mise en lien du Centre de Formation et du bénéficiaire.

Modalités d'accompagnement

L'accompagnement se décline sous la forme de **bilans mensuels avec le maître d'apprentissage**.

Il consiste à :

- Sensibiliser l'équipe aux situations de handicap ;
- Accompagner le maître d'apprentissage et l'équipe pour leur permettre d'élaborer les outils de la compensation du handicap ;
- Permettre la compréhension des attentes réciproques ;
- Développer les outils de compensation du handicap visant à l'autonomie du salarié ;
- Apporter des outils pratiques en lien avec la problématique du travailleur handicapé dans le contexte pressenti ;
- Aider à l'appréhension de l'évolution du handicap ;
- Aider au maintien du cadre ;
- Bâtir les indicateurs d'évolution et de réussite propres au contexte du poste de travail en intégrant la spécificité du handicap ;
- Relayer la parole du travailleur handicapé auprès de l'employeur ;
- Médiatiser les situations de crise ;
- Soutenir les tuteurs dans la recherche d'outils pour permettre la progression de l'apprenti ;
- Mettre en place des documents bâtis conjointement avec le tuteur pour permettre une évaluation régulière du salarié ;
- Décrypter les symptômes, les indicateurs de souffrance et de rupture de parcours et travailler avec le tuteur et l'équipe sur comment y répondre ;
- Élaborer des stratégies de guidance de la compensation du handicap ;
- Permettre à l'apprenti de faire le lien sur la globalité de son parcours et à gérer la transition et la complémentarité de l'alternance : entreprise/formation.

« Accueillir, former, accompagner un apprenti en situation de handicap »

Durée : 16h

Objectif principal

Permettre aux stagiaires de disposer, à l'issue de la formation, d'éléments et de prérequis permettant d'**élaborer le concept de compensation**, clé de voute de l'insertion professionnelle en matière de handicap, et de **prévenir ainsi les risques de rupture de parcours**.

Objectifs secondaires

- **Répondre aux interrogations** de chaque personne conduite à développer une mission de tutorat d'un salarié en situation de handicap.
- **Donner des outils d'analyse** permettant l'**appropriation** de la mission.
- **Identifier les enjeux de la mission** de maître d'apprentissage, de tuteur dans le **contexte spécifique** d'une situation de handicap.
- **Construire les outils de la compensation**.

Méthode

La conduite de l'analyse des situations de handicap s'inscrit dans une **démarche interactive**, alternativement dans un champ de **stratégie individuelle ou globale**.

1^{ère} journée - Matinée

- Trombinoscopie et attentes mutuelles
- A la rencontre de nos préjugés
- Le handicap : Évolution sociétale et Loi de 2005
- Le handicap : une définition plurielle
- Maître d'apprentissage, tuteur : une mission, des outils

Après-midi

- A la rencontre de nos représentations personnelles et de leur impact sur la mission d'accompagnement
- Le handicap : apports théoriques
Classification des déficiences, visible et invisible, pathologies et conséquences.

2^{ème} journée - Matinée

- Approche du handicap : mises en situation.
Confrontation aux difficultés et aux discriminations que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap - Elaboration active des réponses apportées par le maître d'apprentissage ou le tuteur - Ebauche de la compensation du handicap.

Après-midi

- Définition et identification de la mission du maître d'apprentissage, du tuteur, d'un apprenti en situation de handicap
Rôle et limites, la notion de compensation
- Mise en place de la compensation du handicap : quels outils ?
Définition et analyse - Elaboration et transposition des outils standards du maître d'apprentissage, du tuteur - Construction de stratégies individuelles
- Conclusion

